

# FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU BREVET FÉDÉRAL Saison 2021 – 2022

Les stages de formation inscrits dans le livret de formation quelle que soit leur saison, sont valables pour l'examen 2021/2022.

**Le livret de formation doit être remis aux présidents du jury le jour de l'examen.**



## ÉTAT CIVIL

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| Nom :                         | Prénom :        |
| Adresse :                     |                 |
| Code postal :                 | N° de licence : |
| Ville :                       | LIGUE :         |
| Courriel ( <i>lisible</i> ) : | Tél. :          |

## RÈGLEMENT

Je joins un chèque de **65 euros** à l'ordre de la Ligue organisatrice de l'examen.

Chèque à l'ordre de la FFAAA n° : \_\_\_

Établie le :

Nom de la banque :

## SIGNATURE

Je me porte candidat à l'examen du Brevet Fédéral qui se déroulera :

Le :

À :

**Attention :** Tous les candidats se doivent de ramener 2 collègues pratiquants pour servir d'élèves à l'épreuve pédagogique le jour de l'examen.

Formulaire rempli :

Fait à :

Signature du stagiaire :

Fiche à renvoyer à la Ligue organisatrice de l'examen au plus tard un mois avant la date de celui-ci.

## MENTION RGPD

Les informations collectées par la FFAAA directement auprès de vous font l'objet d'un traitement manuel et automatisé ayant pour finalité la gestion de votre inscription à la formation. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires et sont nécessaires pour le traitement de votre demande. À défaut, la FFAAA ne sera pas en mesure de valider votre inscription. Ces informations sont à destination exclusive de la FFAAA et des organisateurs de la formation, Elles seront conservées jusqu'à la fin de celui-ci.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à l'adresse suivante : FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris ou à l'adresse électronique suivante : ffaaa@aikido.com.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Maj du 10-08-2021**